

DEC130826DR05

Décision portant nomination de M. Pierre-Marie Blanc aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n° 7041 intitulée « Archéologies et sciences de l'Antiquité »

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC123228DGDS du 21 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7041, intitulée « Archéologies et sciences de l'Antiquité » ;

Vu la décision n° DEC115388INSHS du 17 janvier 2011 portant nomination de M. Francis Joannes aux fonctions de directeur de l'UMR 7041 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 4 mai 2012 ;

Considérant que M. Pierre-Marie Blanc a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Ecole Polytechnique du 12 au 14 novembre et du 10 au 12 décembre 2012 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Pierre-Marie Blanc, Ingénieur de Recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n° 7041 intitulée « Archéologies et sciences de l'Antiquité », à compter du 1^{er} janvier 2013.

M. Pierre-Marie Blanc exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Pierre-Marie Blanc est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 20 février 2013

Le directeur de l'UMR 7041
Francis Joannes

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université (ou de son délégué)